

Le port du masque reste facultatif pour l'hôtellerie-restauration

«Le plan actuel de protection protège bien des infections», estiment les représentants suisses de la branche. Maintenir une distance minimale de 1,5 mètres reste quant à elle primordiale.



Le port du masque est plus efficace que les visières de protection.

Bild: Anshu A/Unsplash

A l'exception du Tessin, le port du masque reste facultatif dans l'hôtellerie-restauration, ont indiqué samedi les associations de la branche. Ces dernières, qui ont revu le plan de protection contre le coronavirus avec l'OFSP, saluent toutefois son usage, plus concluant que celui de visières de protection.

Le plan actuel de protection pour l'hôtellerie-restauration protège bien des infections, affirment GastroSuisse, HotellerieSuisse et Swiss Catering Association. Ce qui est central, c'est que les collaborateurs et les clients maintiennent une distance minimale de 1,5 mètre.

Pour les tâches pour lesquelles la distance de 1,5 mètre ne peut être respectée, les collaborateurs réduisent autant que possible la durée du contact.

Le recours aux masques de protection ou aux visières est une mesure complémentaire en sus du plan de protection. Il revient aux établissements d'hôtellerie-restauration de décider s'ils les utilisent ou non. A cet égard, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les associations de la branche sont d'accord sur le fait que les visières ne remplacent pas de manière adéquate les masques de protection. (ats)

Publiziert am Montag, 20. Juli 2020